

## La reconnaissance avant naissance

La filiation d'un enfant au sein d'un couple non marié ne s'établit pas automatiquement. Elle se fait différemment à l'égard du père et de la mère. Lorsque le nom de la mère figure sur l'acte de naissance, le lien de filiation maternelle est établi. En revanche, avant ou après la naissance de l'enfant, le père doit obligatoirement faire une reconnaissance de paternité.

Les futurs parents, non mariés, peuvent reconnaître leur enfant avant la naissance, de façon à limiter les démarches administratives à accomplir après l'arrivée du bébé.

Pour cela les parents doivent se rendre dans une mairie (de leur choix), munis d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité.

L'acte de reconnaissance rédigé est remis aux parents afin de le présenter lors de la déclaration de naissance.

**Attention** : mieux vaut ne pas attendre le dernier moment. L'idéal étant entre le 6<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> mois de grossesse.

## Remise du premier chèque naissance



Le 9 juillet 2021, la première carte naissance a été remise à M. et Mme CAROUGE pour la naissance de leur fille Alice. Cette petite fée est née le 3 mars 2021 à Beauvais.

D'autres bébés ont vu le jour depuis cette remise et les cartes naissance seront prochainement offertes à leurs parents.

Nous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de bonheur et de joies à ces familles.

## Les brèves du village

### Travaux de gravillonnage

Les travaux de gravillonnage de la Rue du Manoir à Frétoy et d'une partie de la rue Alexis Maillot à Choqueuse ont été réalisés comme prévu courant juin 2021.

Les travaux de renforcement d'une partie de la Rue Bourbon à Frétoy sont actuellement en attente de l'accord de la subvention de l'État. Le Conseil Départemental ayant pour sa part déjà donné son accord.

### Recensement de la population

L'enquête de recensement prévue en 2021 pour notre commune n'a exceptionnellement pas pu être organisée en raison de la crise sanitaire. Elle aura lieu **du 20 janvier au 19 février 2022**. Nous vous remercions par avance du bon accueil réservé à l'agent recenseur Mme Emilie AREVALO.

### Passage du Bus pour l'emploi

Le Bus pour l'emploi sera présent dans notre commune le mardi 14 décembre prochain de 9 h 45 à 12 h 30 sur le parking de la mairie.

### Le repas des Cheveux Argentés (65 ans et +)

Le contexte sanitaire étant toujours incertain et pour ne prendre aucun risque avec la santé de chacun, le Conseil Municipal a décidé un nouveau report du repas des Aînés de la Commune au printemps prochain.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la nouvelle date dès que possible.

### Campagne d'ensilage de maïs et de récolte de betteraves

La campagne d'ensilage de maïs et la récolte de betteraves ont débuté depuis plusieurs semaines. Nous vous rappelons que, dans l'intérêt de tous, chacun doit être conciliant en cette période.

La proximité entre les acteurs du secteur agricole et les habitants peut causer certains désagréments ; il est donc dans l'intérêt de tous d'apprendre à cohabiter.

Pour mémoire, il est possible pour les agriculteurs de communiquer auprès de leurs voisins sur des travaux qui risqueraient en raison des conditions climatiques d'être salissants. La mairie peut ainsi faire des photocopies à distribuer. Elle met à disposition des panneaux de signalisation pour prévenir les chantiers et une balayeuse peut être empruntée. Dans le même temps, les habitants doivent être conciliants et être vigilants sur les routes et dans le village lorsque les chantiers sont signalés. Vivre à la campagne ce n'est pas seulement les oiseaux, les grands espaces et le « bon air » ... c'est également des hommes et des femmes qui vivent de leur métier qui n'est pas toujours facile.



FLASH INFOS n° 8 – Octobre 2021

## Installation d'un défibrillateur semi-automatique (DAE)

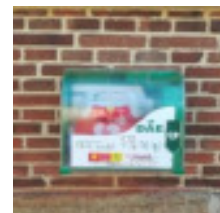


Comme nous vous l'avions annoncé dans le flash infos de juin dernier, la commune a installé un défibrillateur semi-automatique (DAE) sur la façade de la mairie et des sessions de formation vont être mises en place pour tous les habitants intéressés.

Vendredi 10 septembre dernier, une partie du conseil municipal a ainsi reçu une formation pour l'utilisation du défibrillateur. Cette initiation aux gestes de premiers secours et à l'usage du DAE a pour objectif de sensibiliser à la prise en charge de l'urgence cardiaque.

Les prochaines dates des sessions de formation sont les samedis 23 et 30 octobre 2021 de 10 h 30 à 12 h 00, dans la salle de motricité.

Ces formations sont ouvertes **gratuitement** à tous les habitants de la commune (petits et grands) sur inscription à la mairie (12 personnes par session).



Nous remercions Mme Vanessa EMARD, habitante de Frétoy, d'avoir accepté d'animer bénévolement ces sessions et de partager de façon ludique son expérience depuis de longues années au SAMU de Beauvais et au centre d'enseignement des soins d'urgences.

L'utilisation d'un défibrillateur est utilisable par tous, de manière très simple.



N'hésitez pas à venir nombreux ! Pensez à vous inscrire auprès de la mairie au préalable. Si vous le souhaitez, vous pouvez déposer le coupon-réponse ci-dessous dans la boîte aux lettres.

✕ .....

### FORMATIONS A L'UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE

Nom : .....

Prénom : .....

Nombre de personnes : .....

Date souhaitée :

Samedi 23 octobre 2021

Samedi 30 octobre 2021

## Rappel des démarches en matière d'urbanisme

Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre maison, agrandir une dépendance ou construire un bâtiment et vous ne savez pas quelles démarches effectuer ? L'extension de votre maison, le changement de vos fenêtres, la modification d'une toiture avec la pose de fenêtres de toit ne nécessitent pas les mêmes formalités. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur afin de construire en toute sérénité.

N'hésitez pas à vous renseigner soit sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou en Mairie.

La délivrance d'une autorisation permet de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Il a été remarqué que certains administrés de la commune n'avaient pas fait de démarches en Mairie. Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de régulariser la situation faute de quoi nous serions dans l'obligation de donner des suites.



La Communauté de Communes de la Picardie Verte s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec un volet Habitat. Les règles qui pourraient s'appliquer dans les prochaines années ne seront pas forcément les mêmes que celles s'appliquant aujourd'hui.

## Les aides financières du Conseil départemental pour la jeunesse



Les Pass Permis Citoyen, Pass Sports Citoyen, Pass Avenir Citoyen et Pass BAFA Citoyen sont 4 dispositifs jeunesse du Conseil départemental de l'Oise qui permettent aux jeunes de bénéficier d'une aide financière en contrepartie d'un investissement de leur part (contribution citoyenne allant de 35 à 70 heures selon le dispositif) et sans conditions de revenus.

Chaque jeune Oisien qui en fait la demande peut bénéficier de l'aide du Département selon le domaine choisi. Les demandes se font en ligne directement sur [oise.fr](http://oise.fr).

Il n'y a que peu, voire pas de condition pour en bénéficier, la principale étant bien entendu d'être domicilié dans l'Oise.

## La Clique de Grémévillers recherche un tambour

Grégory HOUET et Etienne BEAUDOUIN constituent à eux seuls la Clique et font perdurer la tradition. Afin de compléter l'équipe, ils aimeraient accueillir une personne supplémentaire. Tous les deux jouent du clairon et ils recherchent une personne sachant jouer du tambour.

La Clique participe principalement à 3 cérémonies sur la commune de GREMEVILLERS : le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre.

Nous faisons appel à votre talent et votre volonté de faire vivre une belle tradition. N'hésitez pas à passer le message autour de vous. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous rapprocher de la mairie.

✂-----

**COUPON-REPOSE INSCRIPTION FORMATION DEFIBRILLATEUR**

## Animations bibliothèque

**La Bibliothèque vous accueille de 16h30 à 18h30 le mardi et le vendredi !**

N'hésitez pas à venir choisir parmi un large choix de livres tous publics et renouvelés très régulièrement. L'inscription est ouverte à tous et gratuite.

Vous aurez également la possibilité d'effectuer des réservations pour un livre particulier. Dans la mesure du possible, vous l'aurez dans le mois qui suit.

### PROGRAMME DES ANIMATIONS 4<sup>e</sup> trimestre 2021

Ces animations vous sont proposées en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Oise et la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Vous en trouverez le descriptif complet dans le programme SORTIR distribué dans les boîtes aux lettres.

**Dimanche 17 octobre à 15 h 00 salle de la cantine à Grémévillers**

### **LE VENT DANS LES ROSEAUX**

**Film d'animation** projeté par le Ciné Rural. Aventures sur le thème de la liberté. Dès 5 ans.

Sur réservation. Tarifs : 3 euros moins de 16 ans, plein tarif 4 euros.

Cette projection sera suivie d'un atelier découverte du cinéma avec la présentation des jouets optiques du cinéma.

**Dimanche 7 novembre à 15 h 00 salle de la cantine à Grémévillers**

Dans le cadre du Festival Contes d'Automne,

### **J'AIME PAS LES CONTES DE FEES**

Une conférence et des chansons pour enfants (pas toujours) sages, à partir de 5 ans.  
Spectacle gratuit.

Inscription obligatoire au 03 44 82 41 34 ou [bibliotheque.gremevillers@outlook.fr](mailto:bibliotheque.gremevillers@outlook.fr)

Un goûter sera ensuite offert par la municipalité.

**BIBLIOTHEQUE DE GREMEVILLERS**  
6 Rue Saint Rémy 60380 GREMEVILLERS

Tel en mairie : 03.44.82.41.34  
[bibliotheque.gremevillers@outlook.fr](mailto:bibliotheque.gremevillers@outlook.fr)